

SYNDICATS TERRITORIAUX - RENNES

Loi de transformation
de la fonction publique

STOP
au vol de congés



1607 H : avec la CFDT, la poursuite de la casse !

Le dossier « 1607h », qui, à Rennes, prévoit la suppression de 3,5 jours de congés par an pour tous les agents et la suppression des repos compensateurs du travail du week-end a été soumis au vote des organisations syndicales lors du comité technique (CT) ville/Rennes Métropole/CCAS du 11 juin.

Lors de ce CT, les syndicats représentatifs (CGT et son UGICT, FO et SUD) ont réuni leurs voix afin de voter **CONTRE** ce projet, représentant un recul historique des conditions de travail et de vie des agents de nos collectivités. Le syndicat majoritaire, la CFDT, s'est **ABSTENU** lors de ce vote crucial. Les contradictions et les atermoiements de ce syndicat nous ont privés d'un vote unanime contre ce projet. **Son abstention a validé le passage du dossier en conseil municipal et métropole . La CFDT portera donc une lourde responsabilité dans la perte des jours de congés et des repos compensateurs du travail du week-end.**

Nous, syndicats défenseurs des droits et intérêts des agents, condamnons avec la plus grande fermeté l'administration porteuse de ce projet et le syndicat CFDT qui accompagne régulièrement les régressions sociales décidées par l'employeur et fait passer pour des avancées, les maigres compensations obtenues pour une poignée d'agents.

Nous réaffirmons ici :

- **notre refus d'accepter la suppression pure et simple de 3,5 jours de congés par an** voulue par La Maire se cachant derrière une loi de dégradation de la fonction publique (temps de travail annuel fixé à 1607h, recours aux contractuels élargi, droit de grève encadré...) Certaines collectivités ont, elles, face à des mobilisations d'agents et en vertu de leur libre administration accordé des compensations :
 - 350 euros pour le département de la Haute Vienne et au conseil général du département d'Ille et Vilaine
 - RTT pour la Ville de Brest
 - Sujétion globale pour pénibilité pour la Ville de Paris
- **notre volonté de voir maintenus les repos compensateurs pour les agents travaillant le samedi et le dimanche et l'extension de ces RC à tous les agents concernés.**
Le protocole de 2017 (validé et voté unanimement par l'ensemble des organisations syndicales) qui prévoit au choix de l'agent la récupération ou la rémunération est un protocole équilibré qui permet la compensation la plus adaptée à chacun en fonction de ses priorités et que nous souhaitons voir généralisé à tous les agents travaillant le weekend au titre de l'égalité de traitement pour tous,

Les Repos Compensateurs représentent le seul "salaire" juste du travail du week-end, et véritablement favorable aux agents. Pourquoi ? Parce que la majorité des conjoints et des enfants sont eux, en repos. Ce temps non passé avec leurs proches n'a pas de prix. La récupération de ce temps travaillé doit donc être proposée aux agents.

La CFDT prétend dans son dernier tract avoir produit des efforts pour récupérer ces repos compensateurs. Mais elle cache mal son absence totale d'opposition à la réforme imposée par l'administration et Mme La Maire. **L'intersyndicale qui a aussi assisté à toutes les réunions de présentation du dossier, peut témoigner que la CFDT n'a jamais fait bloc contre la perte de ces repos compensateurs.**

L'administration déclare la suppression des repos compensateurs du travail du week-end comme non négociable. Son but est de récupérer le volume d'heures des repos compensateurs, puis de contraindre les agents à accepter la mise en place des RTT. **En ne rejoignant pas l'intersyndicale et en aidant la mise en place de nouvelles OATT, la CFDT a pris toute sa part dans ce tour de passe-passe profondément défavorable aux agents**

- **Une réelle prise en compte de la pénibilité et de l'ancienneté**

N'oublions pas que cette réforme s'est imposée à nous afin d'aligner les horaires légaux de la Fonction Publique sur ceux du Privé. Dans un très grand nombre d'entreprises du secteur privé, les accords de la Convention Collective octroient des jours de congés supplémentaires pour la pénibilité aux salariés concernés, et à l'ancienneté pour tous. L'administration devrait s'en inspirer.



Après un 1^{er} appel à une journée d'action le 20 mai, une 2^{ème} journée d'action le 10 juin, pour continuer la mobilisation et ne rien lâcher avant le conseil municipal du 28 juin :

**rassemblement avec
manifestation**

**Le 26 juin 2021, dès 14H.
RDV devant Les Champs Libres**

Pour permettre aux agents de se mobiliser face à ces attaques, nous avons déposé un préavis de grève du 15 mai jusqu'au 30 juin. Nous venons de prolonger ce préavis jusqu'au 13 septembre.